

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 73/99

AFRIQUE DU SUD.

Il faut mettre un terme à la torture et à l'utilisation abusive de la force meurtrière par les forces de sécurité

Index AI : AFR 53/05/99

Les autorités policières, militaires et politiques d'Afrique du Sud doivent promptement déférer à la justice les membres des forces de sécurité mêlés à des violations des droits humains. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui Amnesty International en réponse à un reportage de la BBC montrant des actes de violences policières.

« L'État a le devoir de s'assurer que des enquêtes sont conduites sur tous les cas de mauvais traitements, de torture et de recours injustifié à la force meurtrière à l'encontre de suspects de droit commun, et de garantir que les responsables auront à répondre de leurs actes, a ajouté l'Organisation. Loin d'entraver la lutte contre la criminalité, ces mesures ne peuvent au contraire que la renforcer. »

« Même s'il est communément reconnu que les policiers doivent faire face à des pressions énormes, qui exigent qu'ils combattent une criminalité violente très importante tout en continuant d'être sous-payés et de disposer de moyens insuffisants, certaines affaires révèlent une violence gratuite et disproportionnée par rapport à la menace que représentaient les suspects en question », a déclaré Amnesty International.

Les brutalités policières filmées par les journalistes de la BBC et diffusées le 19 avril tendent à confirmer les informations dont dispose Amnesty International, et dont certaines ont été recueillies au cours d'une visite effectuée ce même mois dans les provinces de Gauteng, du Kwazulu-Natal et du Cap-Est.

Ces informations font état de violations perpétrées, entre autres, par des membres des unités spécialisées de la police, telles que la brigade des meurtres et des vols, la brigade de contrôle des armes à feu et la brigade des maîtres-chiens, ainsi que des membres de la police municipale et de la South African National Defence Force (SANDF, Force nationale de défense sud-africaine) basés dans les provinces de Gauteng et du Kwazulu-Natal.

Les violences dénoncées sont notamment le recours à la force meurtrière contre des personnes qui se sont déjà rendues ou qui ne représentent aucune menace pour la vie des agents, les passages à tabac au cours des descentes au domicile des suspects ou après l'arrestation, les actes de torture – brûlures de cigarette, décharges électriques et quasi-asphyxie – infligés pendant la garde à vue, et l'utilisation sans discrimination de chiens policiers pour infliger de graves morsures aux suspects arrêtés ou en fuite.

Dans certains cas, en plus de ces brutalités, les forces de sécurité ont refusé de donner des informations sur le sort des détenus, vraisemblablement pour empêcher ceux-ci de recevoir la visite de leurs proches, d'un médecin ou d'un avocat.

« Ces pratiques trahissent un retour aux méthodes du passé, à l'utilisation de la contrainte dans les enquêtes criminelles, ce qui ne peut que favoriser l'échec de la procédure judiciaire », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International appelle une fois de plus le gouvernement sud-africain, ainsi que les autorités policières et militaires, à garantir que toutes les violations des droits humains imputées à des membres des forces de sécurité feront l'objet d'enquêtes rigoureuses et

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 73/99

indépendantes, et à assurer leur soutien et leur collaboration totale aux instances qui conduisent ces enquêtes.

« Les autorités doivent également soutenir publiquement et sans réserve les policiers et les militaires qui remplissent leur devoir avec professionnalisme et dans le respect des lois et de la Constitution, ou qui dénoncent les activités illégales de leurs collègues », a conclu l'Organisation I